

Pôle Prestations AS
Thionville,
Le 13 Septembre 2010

Docteur

N/Réf. : AS PN / CP
Affaire suivie par

Docteur,

Je vous informe qu'un contrôle effectué sur un échantillon de feuilles de soins, nous a permis de constater un certain nombre d'anomalies et notamment la facturation d'Indemnités Horokilométriques non-conformes à la réglementation.

Aussi, nous avons entrepris une action visant à rappeler cette réglementation à l'ensemble des patients et professionnels de santé concernés par ces anomalies.

Par conséquent, je vous retourne les feuilles de soins relatives à vos patients qui ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en l'état et dont le calcul des indemnités kilométriques ne nous paraît pas exact.

Je confirme la réglementation en vigueur. A savoir, que :

- s'agissant des Indemnités horokilométriques, la règle des abattements est inchangée (12 kilomètres aller/ retour en plaine..) conformément à l'article 13 C de la Nomenclature Générale des Actes Professionnels.
- le montant des IK doit être un multiple de 0,61 € le kilomètre.
- Tout dépassement est interdit sur la facturation d'indemnité kilométrique.

Notre remboursement de l'indemnité horokilométrique sera systématiquement limité au médecin le plus proche du domicile du patient.

Exemple : patient résidant à Fremery : distance de votre cabinet à son domicile 9,5 km x 2 (aller retour) = 19 km – abattement de 12 km reste 7 km à facturer X 0.61 € = 4,27 €

Toutes vos facturations d'IK non-conforme feront systématiquement l'objet d'un retour à vos patients afin qu'ils se rapprochent de vous, en vue de la correction de votre facturation.

Il vous appartient de corriger vos facturations et d'apposer votre cachet professionnel à côté de vos rectifications et de nous retourner ces documents accompagnés de la présente lettre.

L'application de ces quelques consignes nous permettra de rembourser les actes facturés plus rapidement et plus justement à leur destinataire.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Docteur, mes salutations distinguées.

Le Responsable de Pôle :